

CONFIDENTIELLettre à Saddam Hussein

Vu la proposition du DFAE du 30 novembre 1990

Après délibération, il est

décidé:

1. Le texte de la lettre est approuvé.
2. Une copie en est adressée au secrétaire général de l'ONU.
3. Il n'est pas donné connaissance de cette démarche au public pour le moment. Le DFAE décidera quand l'information pourra être faite.
4. Le DFAE est chargé de communiquer la lettre aux intéressés.

Pour extrait conforme,
 Le secrétaire :

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
Y		EDA	2	—
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
		EFD		
		EVD		
		EVED		
		BK		
		EFK		
		Fin.Del.		





LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

Berne, le 3 décembre 1990

Excellence,

Le danger croissant de guerre au Moyen-Orient conduit le Conseil fédéral à vous adresser ce message, dans l'espoir que nourrit la Suisse de pouvoir jouer un rôle positif dans la recherche d'une solution pacifique de la crise actuelle. Les bonnes relations entre nos deux pays au cours des années passées nous autorisent aussi à nous adresser à vous.

Le Gouvernement suisse souhaiterait pouvoir renforcer rapidement son action pour la paix, tout en reconnaissant la nécessité de la coopération de toutes les parties au conflit pour trouver une solution pacifique à celui-ci. La Suisse, forte de sa tradition humanitaire et de l'universalité de ses relations, y compris avec tous les pays arabes, s'est toujours engagée en faveur du principe du règlement pacifique des différends.

Son Excellence

Monsieur Saddam Hussein

Président de la République d'Irak

Bagdad

Le Gouvernement suisse est prêt à mettre ses bons offices à disposition et réitère en particulier sa disponibilité pour la mise en oeuvre de tout effort visant à trouver une solution pacifique à tous les conflits. Dans ce contexte, la Suisse est prête à offrir son territoire, comme cela a été fait récemment encore à Genève pour les négociations de paix entre l'Irak et l'Iran ou pour la tenue d'une séance de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la question de la Palestine. Elle rappelle également le rôle important joué par le Comité international de la Croix-Rouge, largement soutenu par la Suisse, envers l'Irak et l'Iran, en particulier en ce qui regarde l'échange et la protection des prisonniers de guerre.

C'est sur une base autonome que la Suisse s'est associée aux sanctions économiques prises par l'ONU à la suite de l'invasion et de l'annexion illégales du Koweït. Comme Etat neutre, en revanche, la Suisse ne participe pas à des actions militaires.

Le Gouvernement suisse constate toutefois qu'il lui est difficile de jouer son rôle en vue de la recherche d'une solution pacifique tant que des Suisses sont retenus contre leur gré en Irak. Le Conseil fédéral vous réitère sa demande de libérer rapidement tous les étrangers retenus contre leur gré dans votre pays, en application des normes du droit international.

Nous vous prions d'agréer, Excellence, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le Président de la Confédération :

A. Koll

Le Chancelier de la Confédération :

Plum